



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 28 mai 2019 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 21 mai 2019 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, M. DELIPERI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. LEONETTI, conseillers municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. VANNUCCI à M. VOGLIMACCI, Mme BIANCAMARIA à M. SBRAGGIA, Mme CORTICCHIATO à M. MONDOLONI, M. PAOLINI à Mme OTTAVY-SARROLA, Mme BERNARD à Mme NADAL, M. KERVELLA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. FERRARA à Mme SANTONI-BRUNELLI, Mme FALCHI à Mme SICHI, Mme MASSEI à M. DELIPERI, Mme PILLOTTI à M. ARESU, M. BASTELICA à M. CIABRINI, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

**Etaient absents :**

M. CAU, Mme SANNA, M. CHAREYRE, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	29
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. Deliperi est désigné en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20190528-2019\_140-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/06/2019

Affichage : 11/06/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

**Séance du mardi 28 mai 2019**

**Délibération N°2019/140**

**Proposition de programmation pour la saison Estivale 2019**



## Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Le calendrier de la saison 2019 s'organise selon des modalités différentes, autour d'une programmation émanant essentiellement de la Ville d'Ajaccio et de propositions associatives et privées. En effet la ville d'Ajaccio est cette année directement opérateur dans la mise en place de cette saison et elle ouvre ses espaces (place d'Austerlitz surtout, mais aussi Place De Gaulle et Place Foch) à des organisateurs privés, dans le cadre d'un partenariat renforcé.

La ville d'Ajaccio, en soutenant financièrement certains projets, en mettant à disposition le matériel technique et les agents de la Direction des Festivités, en louant ses espaces pour des sommes spécifiques, permet qu'une saison estivale de qualité soit réalisée.

L'ensemble des modalités d'organisation de ces manifestations est formalisé par des conventions fixant les apports et les obligations de chacun des organisateurs, à partir d'un cahier des charges et d'un état des lieux précis. Par ailleurs, il convient de rappeler que les conditions de la mise à disposition d'un espace public avec matériel et personnel communal ont été précisées par les délibérations N°2017/144 du conseil municipal du lundi 29 mai 2017 et n° 2018/45 du conseil municipal du lundi 27 mars 2018 relatives à la tarification des espaces publics. Ces délibérations prévoient le versement d'une redevance ; les organisateurs occupant le domaine public devront verser à la commune la somme fixée par les délibérations. Toutefois, comme cela est prévu dans les délibérations, dans le cadre d'un partenariat entre la ville et l'organisateur, des modifications tarifaires peuvent être opérées pour tenir compte de l'intérêt général et promouvoir la cité en période estivale.

Le calendrier est arrêté comme suit (sous réserve de modifications) :

### **Programme d'activités**

#### **Place de Gaulle :**

- 13 août : soirée journée Napoléoniennes, production Office Intercommunale de Tourisme

#### **Place Miot :**

- du 13 au 15 août : Journées Napoléoniennes production Office Intercommunale du Tourisme,
- du 20 au 22 septembre : championnat de France de Jet Ski

#### **Kiosque Place de Gaulle :**

- les lundis 8 juillet, 5 août : « les musiques », production Office Intercommunal de Tourisme,
- les mardis 23 juillet et 27 août : Les mardis du Jazz, production Office Intercommunal de Tourisme.

#### **Place Abatucci :**

- les lundis 1er juillet, 29 juillet et 12 août : « les musiques », production Office Intercommunal de Tourisme,
- les mardis 16 juillet et 20 août : Les mardis du Jazz, production Office Intercommunal de Tourisme.

#### **Place du trottel :**

- les lundis 15 juillet et 26 août : « les musiques », production Office Intercommunal de Tourisme,
- les mardis 2 juillet et 30 juillet : Les mardis du Jazz, production Office Intercommunal de Tourisme.

#### **Place Foch :**

- tous les jeudis du 4 juillet au 26 septembre à 19h : Relève de la Garde,
- 16 juillet et 6 Août à 19h30 : soirée Vins et producteurs du Pays Ajaccien, production Office Intercommunal de Tourisme.

#### **Lazaret :**

- du 25 juin au 29 juin : Jazz in Aiacciu.

#### **Place d'Austerlitz « Casone » :**

- 8 août : concert Zazie organisé par la société Key Prod,
- 9 août : concert Patrick Bruel organisé par la société Key Prod,
- 10 août : concert Dadju organisé par la société Key Prod,
- 14 août : soirée journées Napoléoniennes, production Office Intercommunal de Tourisme.

#### **Eglise Saint Roch :**

- tous les mercredis du 5 juin au 25 septembre à 19h : les polyphonies de l'été, production Office Intercommunal de Tourisme,
- les lundis 22 juillet et 19 août : « les musiques », production Office Intercommunal de Tourisme,
- les mardis 9 juillet et 6 août : Les mardis du Jazz, production Office Intercommunal de Tourisme.

#### **Quai d'honneur**

- du 30 mai au 2 juin : Pescadore in festa.

**Office Intercommunal de tourisme :**

- du 10 mai au 29 novembre à 19h : rendez vous Napoléonien, production Office Intercommunal de Tourisme,
  - du 5 juillet au 30 Août à 19h : rendez vous musicaux, production Office Intercommunal de Tourisme

Les dépenses afférentes au présent programme seront réalisées dans la limite des crédits votés au BP 2019.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Ouï l'exposé de M. Christophe Mondoloni, adjoint délégué**  
**Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;  
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 24 mai 2019,  
Considérant ce qui suit:

**PREND ACTE**  
**De la proposition de programmation pour la saison Estivale 2019**

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.*

*Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**  
**(Suivent les signatures)**



**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

**Laurent MARCANGELI**